

Contenu de l'itération n° 13 du 22/11/2017

- Comme l'exige le CJA, l'inventaire des pièces est rendu obligatoire lors du dépôt de mémoire (avec ou sans pièce). Si vous n'avez pas de pièces attachées à un mémoire, vous devez fournir pour l'inventaire des pièces, un fichier avec l'indication « Néant ».
- Lorsqu'un utilisateur souhaitait télécharger les CGU, le PDF s'ouvrait sur la page active sans possibilité de revenir en arrière. Il s'affiche désormais sur une nouvelle fenêtre.
- Lors de la saisie de votre adresse à l'inscription ou dans le cadre d'une mise à jour de vos données personnelles, il est désormais possible de renseigner un code postal sur 6 positions (au lieu de 5 initialement).
- Pour les organisations composées de bureaux : lorsqu'un utilisateur (avec droit d'affectation) affecte des dossiers à des bureaux, les acteurs de ce bureau reçoivent un courriel qui mentionne désormais le nom de la juridiction.